

**Compte rendu du conseil municipal du 10 octobre 2012**

**Rénovation des jeux d'enfants**

Les jeux d'enfants situés dans l'espace multisports datent de 1999 et ont fait l'objet d'une expertise générale sur les différents matériaux à changer ou à revoir.

Trois entreprises (Rondino, Proludic et Playbois) ont été contactées et ont adressé leur proposition pour une installation de jeux neufs, une amélioration ou une restauration des anciens.

Playbois, fournisseur des installations en place, propose une rénovation des jeux actuels. Cette rénovation permet de garder les structures et de remplacer les éléments tels que cordages, échelles, toboggans, barres). Cette opération améliorera de manière significative la sécurité pour les enfants. Le coût prévisionnel se situe à 14 838 .17 € TTC.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents, retient cette proposition.

**Adhésion à un groupement de commandes**

La Communauté d'Agglomération propose aux communes membres d'adhérer à un groupement de commandes relatif à la dératisation et la désinfection des bâtiments publics et des réseaux. Les communes concernées sont les communes de l'ancien district. Le coordonnateur sera la Communauté d'agglomération. La durée de cette convention est de quatre ans et aucun frais de fonctionnement ne sera imputé aux communes membres.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents, décide l'adhésion de la commune à ce groupement de commandes et désigne Daniel PERRET, en tant que titulaire, et Maxime TEYSSONNEIRE, comme suppléant, pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement.

**Adhésion à un contrat d'assurances risques statutaires**

La Commune peut souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents. Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques. Une précédente délibération avait donné mandat au Centre de Gestion pour assurer un appel d'offres.

Les résultats de la consultation du CDG 43 sont les suivants :

	Ancien	Nouveau
Compagnie	CIGAC	GENERALI/SOFCAP
Franchise	10 jours	10 jours
Taux pour 10 jours de franchise		
CNRACL	6.78 %	6.30 %
IRCANTEC	1.40 %	1.00 %
Durée contrat		4 ans

Le contrat conclu avec CIGAC arrive à son terme le 31 décembre 2012 et le conseil, à l'unanimité décide d'adhérer à ce nouveau contrat, avec l'option minimale en terme de jours de franchise.

## Déblocage CDC

Le 13 avril 2010, une délibération avait été prise concernant le montant de la consignation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations suite à la décision de la cour d'appel de Riom. Le montant des sommes consignées s'élevait à 86000 €.

Un pourvoi en cassation a été formé par la partie adverse. La cour de cassation a décidé un renvoi vers la cour d'appel de LYON qui a rendu le 2 octobre 2012 un jugement plus favorable pour la commune en fixant les indemnités totales dues à notre adversaire à 60 000 € et qu'il n'y a pas lieu d'appliquer l'article 700.

En conséquence, le conseil, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le maire à demander la déconsignation de 26 000 €, correspondant à la minoration des indemnités dues par la commune.

## Questions diverses

### Personnel communal

A la suite d'une promotion au grade de rédacteur, le conseil décide de créer un poste de rédacteur et de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe.

A l'école, la durée hebdomadaire d'un agent est augmentée de deux heures hebdomadaires pour faire face à l'augmentation de la fréquentation de la cantine et à l'effectif important d'enfants accueillis dans les sections de classes maternelles

Au service technique, la suppression d'un poste à 17 h 50 est remplacée par la création d'un poste à 22 h 50.

Quelques informations diverses ont été fournies au conseil :

- Maxime Teyssonneire fait le point sur le budget
- Pour ce qui est de la micro-crèche, une esquisse architecturale et globale est présentée. Le permis de construire va être prochainement déposé. La consultation des entreprises devrait commencer en décembre et le début des travaux début d'année 2013. Des sondages de sol doivent être réalisés la première semaine des vacances.
- Concernant le classement du rocher, la mission de diagnostic est en cours. Le drone a réalisé des photographies le 2 octobre et l'intervention des techniciens cordistes doit avoir lieu fin octobre pour un rendu du diagnostic en fin d'année
- Point 1050<sup>e</sup> : félicitations aux deux élus qui ont porté le projet du spectacle de clôture. Une discussion est engagée sur la production et la duplication d'un DVD et sur le nombre d'exemplaires à prévoir. Les autorisations concernant le droit à l'image doivent être demandées à toutes les personnes figurant dans le spectacle.
- Le toit d'une maison, sise dans l'impasse des Vignerons, s'est écroulé. Le maire ayant saisi le Président du Tribunal Administratif dans le cadre

d'une procédure de péril imminent , un expert a été désigné pour confirmer la nature du péril et dire les mesures d'urgence à prendre. Le maire a ensuite pris un arrêté de péril imminent, avec un délai de 3 semaines pour réaliser les travaux d'urgence. Par un courrier en date du 2 octobre, le propriétaire demande à la commune de faire réaliser les travaux qui seront à la charge du propriétaire.

- Dans le cadre du jumelage avec la commune de l'Eguille sur Seudre, une classe de l'école de notre ville jumelle doit venir passer une semaine de classe verte à Saint Front. Une journée de rencontre entre les deux écoles est prévue le 26 octobre. Le programme devrait envisager des jeux, une visite du rocher, un repas pris ensemble, et une promenade en petit train touristique. La commune accompagnera cette initiative aux côtés de l'APE et du comité de jumelage.
- Le secrétariat de mairie accueillera un stagiaire en formation en licence professionnelle. La durée du stage est de 20 semaines réparties entre le 15 octobre et fin juin 2013.

Prochain conseil municipal : le 15 novembre